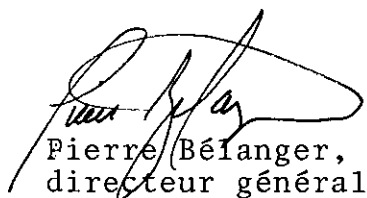


Le 6 décembre 1982

Madame,
Monsieur,

Par la présente, vous recevez l'ordre du jour de la réunion spéciale de la Municipalité régionale de comté de la Vallée-du-Richelieu qui aura lieu le samedi 11 décembre 1982, au 275 rue Nelson, Saint-Denis-sur-Richelieu.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Pierre Bélanger, urbaniste
directeur général

PB/mb

P.J.

82-164 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 24 novembre 1982
3. Adoption de la résolution relative à l'élaboration du schéma d'aménagement et du contrôle intérimaire
4. Amendement de la résolution 82-70 relativement à la nomination d'un inspecteur pour les travaux de "La petite décharge noire"
5. Démission de monsieur Louis Dufresne au poste de secrétaire-trésorier
6. Nomination de monsieur Pierre Bélanger au poste de secrétaire-trésorier et amendement de la résolution 82-18 relativement à l'autorisation de signer
7. Ventes pour fins de non paiement de taxes
8. Présentation de la problématique du milieu en égard du projet de règlement de contrôle intérimaire
9. Cours d'eau Bernard
10. Approbation du bordereau numéro 11 des comptes à payer
11. Correspondance
12. Varia
13. Affaires publiques
14. Levée de l'Assemblée

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Georges Florès
 APPUYE PAR Monsieur Wildor Vigeant

ET RESOLU QUE l'Ordre du Jour soit et est accepté tel qu'amendé en y ajoutant les items suivants:
 - réduction des subventions gouvernementales
 - cours d'eau - Branche 5 du Ruisseau des 15
 et en éliminant l'item qui suit: cours d'eau Bernard.

ADOpte A L'UNANIMITE.

82-165 ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE DU 24 NOVEMBRE 1982

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Ferdinand Borremans
 APPUYE PAR Monsieur Michel Chapdelaine

ET RESOLU QUE le procès-verbal de l'assemblée du 24 novembre 1982 soit et est accepté tel que rédigé par le secrétaire-trésorier.

ADOpte A L'UNANIMITE.

82-166 ELABORATION DU SCHEMA D'AMENAGEMENT

ATTENDU QUE l'article 3 de la loi 125 prévoit que le Conseil de la Municipalité régionale de comté est tenu d'entreprendre l'élaboration de son schéma d'aménagement dans les trois ans de l'entrée en vigueur de ladite loi;

ATTENDU QUE le 12 décembre 1982, constitue la date limite pour entreprendre l'élaboration dudit schéma;

ATTENDU QUE l'article 4 de la loi 125 prévoit que le Conseil d'une Municipalité régionale de comté qui entreprend l'élaboration de son schéma d'aménagement doit adopter une résolution à cet effet;

ATTENDU QUE dès l'adoption prévue à l'article 4 le contrôle automatique entre en vigueur

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Pierre Cloutier
APPUYE PAR Monsieur René Gendron

ET RESOLU QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté La Vallée-du-Richelieu entreprenne l'élaboration de son schéma d'aménagement.

QUE copie de cette résolution soit transmise, comme le veut la loi 125 à chacune des municipalités qui font partie du territoire de la MRC La Vallée-du-Richelieu, aux Municipalités régionales de comté adjacentes, au Ministre des Affaires municipales, à la Commission nationale de l'aménagement, au Ministre de l'Energie et des Ressources.

QU'un avis de cette résolution soit publié dans un journal diffusé dans le territoire de la municipalité régionale de comté La Vallée-du-Richelieu.

ADOpte MAJORITAIREMENT.

A voté contre: monsieur Claude Bégin.

82-167 NOMINATION D'UN INSPECTEUR POUR LES TRAVAUX DE LA "PETITE
DECHARGE NOIRE"

IL EST PROPOSE PAR Monsieur René Gendron
APPUYE PAR Monsieur Frédéric Trépanier

ET RESOLU QU'amendement soit fait à la résolution numéro 82-70 d'enlever le mot "rurales" dans la dernière phrase qui se lit maintenant comme suit: "Ces coûts seront défrayés par les municipalités bénéficiaires".

ADOpte A L'UNANIMITE.

82-168 DEMISSION DE MONSIEUR LOUIS DUFRESNE AU POSTE DE SECRETAIRE-
TRESORIER

ATTENDU QUE monsieur Louis Dufresne, secrétaire-trésorier par intérim présentait le 24 novembre dernier une lettre de démission devenant effective à la date qui conviendra au Conseil;

ATTENDU QUE la résolution numéro 82-162 acceptait ladite démission mais ne fixait pas la date d'entrée en vigueur;

ATTENDU QUE Monsieur Dufresne demeurera au service de la MRC à titre de collaborateur spécial jusqu'au 31 décembre 1982

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur René Gendron
APPUYE PAR Monsieur Michel Chapdelaine

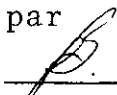
ET RESOLU QUE la date de démission de monsieur Louis Dufresne en tant que secrétaire-trésorier soit et est en vigueur à compter du 11 décembre 1982 et que remerciements lui soient adressés pour son apport et l'excellence du travail accompli.

ADOpte A L'UNANIMITE.

82-169 NOMINATION DU SECRETAIRE-TRESORIER

amendée à
l'ass. du
12-01-83
par

IL EST PROPOSE PAR Monsieur André-Guy Trudeau
APPUYE PAR Monsieur Bertrand Poulin


rés.83-178

ET RESOLU QUE monsieur Pierre Bélanger soit et est nommé
secrétaire-trésorier de la Municipalité régionale de comté
La Vallée-du-Richelieu, et ce, à partir du 11 décembre 1982.

ADOpte A L'UNANIMITE.

82-170 OUVERTURE D'UN COMPTE EN BANQUE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Jean-Charles Marcil
APPUYE PAR Monsieur Ferdinand Borremans

ET RESOLU QU'amendement soit fait à la résolution no. 82-18
afin d'enlever le nom de monsieur Louis Dufresne, et qu'on
n'y conserve que l'appellation "secrétaire-trésorier".

ADOpte A L'UNANIMITE.

82-171 ACTE DE VENTE D'IMMEUBLES POUR TAXES

ATTENDU QU'après l'expiration de deux (2) ans, après l'adju-
dication d'immeubles vendus pour non-paiement de
taxes, un acte de vente est consenti au nom de la
MRC par le secrétaire-trésorier en présence de
deux témoins ou en minutes devant le notaire;

ATTENDU QU'un acte notarié protège davantage les parties
concernées;

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Ferdinand Borremans
APPUYE PAR Monsieur André-Guy Trudeau

ET RESOLU QUE l'acte de vente prévu à l'article 742 du code
municipal soit consenti au nom de la MRC par le
secrétaire-trésorier en minute devant notaire.

ADOpte A L'UNANIMITE.

82-172 FRAIS POUR VENTE D'IMMEUBLES POUR TAXES

ATTENDU QUE l'article 733 du code municipal prévoit des honoraires au secrétaire-trésorier pour des actes posés par ce dernier;

ATTENDU QUE ledit article peut être modifié par une résolution dûment acceptée par le Conseil de la MRC;

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Ferdinand Borremans
APPUYE PAR Monsieur Bertrand Poulin

ET RESOLU QUE les honoraires prévus à l'article 733 du code municipal soient et sont modifiées, et fixés comme suit:

- Le secrétaire-trésorier a droit, en sus des frais de publication et d'enregistrement, à quinze dollars (15) plus dix pour cent (10%) du montant de la vente pour chaque numéro de lot apparaissant sur la liste des immeubles devant être vendus pour non-paiement de taxes.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

PROBLEMATIQUE

Madame Diane Viau et monsieur Jean-Pierre Pelletier, de la firme DIANE VIAU & ASSOC., font une présentation des grandes composantes du milieu. L'essentiel de leur propos se retrouvera dans un document traitant de la problématique du milieu et qui sera produit à la fin de janvier 1983.

La présentation a cependant dû être écourtée étant donné l'heure avancée. Il est convenu qu'elle sera reprise lors d'une réunion de caucus du Conseil qui se tiendra le 8 janvier prochain au bureau de la MRC à Beloeil, et ce, à compter de 9h30.

82-173 REDUCTION DE SUBVENTIONS

ATTENDU QUE le Ministre des Affaires municipales propose de réduire la subvention de rémunération de 25% et la subvention au fonctionnement de 16,6%;

ATTENDU QUE le Ministre des Affaires municipales se base pour appliquer ces réductions sur les réclamations des MRC qui, à plus de 80%, ne sont en opération que depuis à peine un an;

ATTENDU QUE de telles réductions auront des répercussions inévitables sur les contribuables municipaux;

ATTENDU QUE, lors de la mise sur pied des MRC, le ministère des Affaires municipales avait établi

82-173....

les modalités de subventions et qu'il n'avait jamais été question qu'elles soient modifiées;

ATTENDU QUE ces réductions remettent en cause un budget qui vient à peine d'être approuvé;

ATTENDU QU'une telle attitude de la part du ministère des Affaires municipales constitue un précédent inquiétant pour les années prochaines:

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Georges Florès
APPUYE PAR Monsieur Bertrand Poulin

ET RESOLU QUE demande soit faite au Ministre des Affaires municipales qu'aucune réduction ne soit faite aux différents subventions pour l'année qui vient et que le Ministre attende encore au moins un an afin d'avoir un échantillonnage vraiment représentatif.

ADOpte A L'UNANIMITE.

82-174

APPROBATION DU BORDEREAU NUMERO 11 DES COMPTES A PAYER

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Jean-Charles Marcil
APPUYE PAR Monsieur Marcel Dulude

ET RESOLU QUE le bordereau des comptes à payer numéro 11, chèques no. 347 à 386 inclusivement, au montant de 14 590,65\$ soit et est adopté tel que présenté par le secrétaire-trésorier.

ADOpte A L'UNANIMITE.

82-175

COURS D'EAU BRANCHE 5, RUISSEAU DES 15

IL EST PROPOSE PAR Monsieur René Gendron
APPUYE PAR Monsieur André-Guy Trudeau

ET RESOLU de demander au Ministre de l'Agriculture du Québec de bien vouloir se charger à titre gratuit, de l'exécution des travaux de drainage projetés dans le cours d'eau Branche 5, Ruisseau des 15.

ADOpte A L'UNANIMITE.

CORRESPONDANCE

146 25/11/82

Copie de résolution numéro 201-82 de Saint-Antoine-de-Padoue concernant le contrôle automatique des lots par la MRC.

147 19/11/82

Lettre du Ministre des Affaires municipales, indiquant l'envoi ultérieur de base cartographique du territoire.

CORRESPONDANCE (suite)

- 148 22/11/82 Lettre de l'Union des municipalités du Québec avec un exemplaire du rapport du comité-conjoint Québec-municipalités "La revalorisation du pouvoir municipal" "Bilan et suivi de la nouvelle fiscalité", ainsi que l'édition spéciale d'Urba concernant le colloque de Rouyn-Noranda: "La mrc: pour qui, pourquoi?"
- 149 22/11/82 Lettre de remerciement du Comité de Protection du Mont Saint-Bruno pour l'organisation du colloque du 17 novembre dernier ainsi qu'explications relatives à leur prise de position.
- 150 24/11/82 Accusé de réception du mémoire de la MRC concernant le parc du Mont Saint-Bruno, par le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, via le responsable du Service des communications.
- 151 30/11/82 Lettre de transmission pour les chèques de fonctionnement et de rémunération pour la troisième tranche de subvention.
- 152 30/11/82 Edition spéciale d'Urba du colloque de Rimouski sur la décentralisation.
- 153 01/12/82 Copie de la résolution 82-370-821101 de la ville de Saint-Basile-le-Grand relativement à la modification de certaines procédures concernant l'assemblée des maires.
- 154 03/12/82 Accusé de réception du ministre Jacques Léonard concernant la demande financière de la MRC relativement à l'élaboration du schéma.
- 155 06/12/82 Accusé de réception du ministre Jacques Léonard concernant les résolutions sur le règlement de contrôle intérimaire.
- 156 08/12/82 Lettre du ministre des Affaires municipales, Jacques Léonard, concernant des réductions possibles de subventions.
- 157 10/12/82 Copies de résolutions de la municipalité de McMasterville
1. no. 82-212 concernant une conduite d'égoût sanitaire
2. no. 213, concernant la désignation d'un fonctionnaire pour émettre des permis.

- 158 10/12/82 Copie de résolution no. 82-025 de la municipalité Saint-Antoine-sur-Richelieu concernant la désignation d'un fonctionnaire pour l'émission des permis.
- 159 10/12/82 Copie de résolution no. R-227-82 de la Corporation municipale de Saint-Marc concernant la nomination d'un inspecteur en bâtiment.
- 160 10/12/82 Copie de résolution no. 82-542 de la ville de Saint-Bruno-de-Montarville concernant la nomination d'une personne responsable d'émission et délivrance de permis de construction.


82-176 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

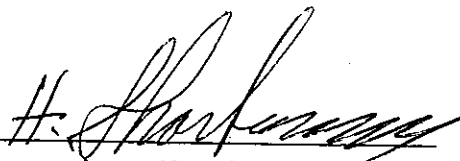
IL EST PROPOSE PAR Monsieur Paul Bousquet
APPUYE PAR Monsieur Frédéric Trépanier

ET RESOLU QUE l'Assemblée soit levée.

ADOpte A L'UNANIMITE.

Il est 14h20


Pierre Bélanger
secrétaire-trésorier


Honorius Charbonneau
préfet